

COMMUNIQUE

Augmentation de capital du Centre d'Edition et de Diffusion Africaines (CEDA) par apport en numéraire et par compensation de créances

La société anonyme de droit ivoirien Centre d'Edition et de Diffusion Africaines (CEDA) au capital de FCFA 461.000.000, ayant son siège social à Abidjan, Commune du Plateau, Immeuble AGF – 04 B.P 541 Abidjan 04 (République de Côte d'Ivoire), immatriculée au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier d'Abidjan-Plateau sous le n° CI-ABJ-1962-B-563, ayant pour objet, principalement, l'édition, l'impression, la reliure et la vente, sous quelque forme que ce soit, de tous ouvrages, de toutes natures, et notamment littéraires, classiques ou techniques, de toutes revues et périodiques, ainsi que de tous moyens d'expression de la pensée, y compris les moyens audio-visuels et inscrite à la cote de la BRVM, procède à l'augmentation de son capital social par apport en numéraire et par compensation de créances.

Les renseignements relatifs à cette opération sont les suivants :

1. Cadre et objectif de l'opération

En dépit des pertes enregistrées depuis la clôture de l'exercice 2000 et de ses incidences sur la situation nette du CEDA, l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires du 11/06/2004 statuant sur ces comptes a décidé de la poursuite de l'activité. Cette décision est intervenue alors que le CEDA affichait une absence de fonds propres due aux reports à nouveau déficitaires.

Le 27 juillet 2007, sur rapport du Conseil d'administration relatif au projet d'augmentation du capital et conformément à l'article sept (7) des statuts (augmentation et réduction du capital social), l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires de la Société a décidé d'une augmentation de capital exclusivement réservée aux actionnaires de CEDA.

L'augmentation de capital, par apport en numéraire et par compensation de créances, vise à apurer totalement les pertes passées en vue de porter le niveau des capitaux propres de la société à un solde positif.

Le capital social actuel du CEDA de FCFA 461 000 000 est divisé en 92 200 actions de FCFA 5 000 de valeur nominale, sera porté à l'issue de cette opération à FCFA 2 305 000 000.

Une demande d'agrément a été déposée auprès du Conseil Régional de l'Epargne Publique et des Marchés Financiers (CREPMF) qui a donné son accord sur cette opération lors de sa 25^{ème} session à travers la décision N° 09-006 du 07 avril 2009.

2. Nombre de titres offerts

368 800 nouvelles actions

3. Valeur nominale

FCFA 5 000

4. Valeur d'émission

FCFA 5 000

5. Montant maximum de l'augmentation de capital

FCFA 1 844 000 000

6. Personnes concernées

L'opération est exclusivement réservée aux personnes listées sur le registre des actionnaires du CEDA à la date d'ouverture des souscriptions.

7. Modalités de souscription

Chaque actionnaire pourra souscrire en vertu du droit préférentiel de souscription institué en sa faveur par décision de l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires du 27/07/2007. Il pourra ainsi souscrire :

- à titre irréductible, à quatre (4) actions nouvelles pour une (1) action ancienne détenue, et
- à titre réductible, aux actions qui n'auraient pas été souscrites à titre irréductible, dans la limite de sa demande.
- En cas de concurrence entre actionnaires au titre des souscriptions à titre réductible, la répartition des actions nouvelles non souscrites à titre irréductible sera effectuée proportionnellement à leur droit de souscription existant à l'ouverture des souscriptions.

8. Période de négociation des DPS

Les droits préférentiels de souscription seront cotés à la BRVM pendant 20 jours à compter de la date d'ouverture des souscriptions.

9. Valeur du DPS

La BRVM publiera au Bulletin Officiel de la Cote un Avis informant le public de la valeur des DPS un jour avant le détachement du droit de souscription.

10. Période de souscription des actions

La souscription s'étendra sur une période d'un mois dont le démarrage sera fixé par l'avis correspondant de la BRVM.

11. Date de jouissance des actions

1er janvier 2009

12. SGI mandataire

BICI BOURSE

La Note d'information relative à cette opération est disponible auprès de la BRVM, des Sociétés de Gestion et d'Intermédiation et au siège social du CEDA.

Abidjan, le 26 juin 2009

Venance KACOU
Président Directeur Général

C.E.D.A.
CENTRE D'EDITION ET DE DIFFUSION
AFRICAINES
04 B.P. 541 ABIDJAN 04
TEL. : 20-31-60-36 - FAX : 20-31-60-39